

Assemblée Générale 2021





Marie-Christine Coisne-Roquette
Administrateur référent

Un Conseil d'administration engagé au service de votre Compagnie

Conseil d'administration

8

séances du Conseil
en 2020

96,7%

de taux de présence

4 Comités spécialisés

Audit - Gouvernance et Éthique
Rémunérations - Stratégie & RSE

18

séances des Comités
en 2020

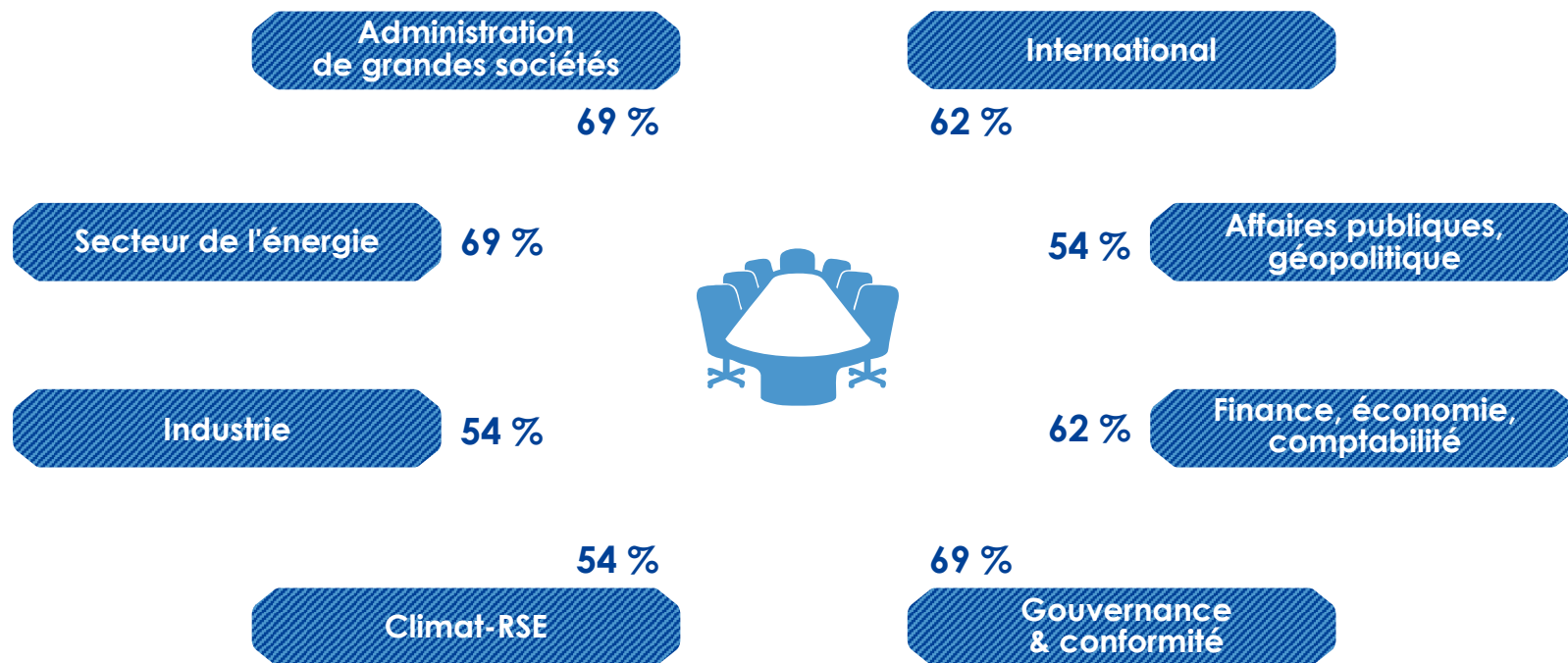
97,5%

de taux de présence

1

réunion hors la présence du PDG
présidée par l'Administrateur Référent

Un Conseil aux compétences et expériences complémentaires



Les principaux travaux du Conseil depuis mai 2020

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la Société

Adoption de l'**Ambition Climat** du Groupe



2020

4 mai

Séminaire Stratégie sur les **enjeux Climat** avec intervention de **Christiana Figueres**



28-29 octobre

Proposition de **résolution** sur la **transition énergétique** vers la **neutralité carbone**



2021

17 mars

4 mai



Projet d'acquisition dans la **distribution électricité gaz** en **Espagne**

29 juillet



Approbation du projet **Mero 3** au **Bésil**

16 décembre



Approbation des projets **Tilenga & Eacop** en **Ouganda et Tanzanie**



Projet d'acquisition de 20 % d'**Adani Green**

Suivi régulier du plan d'action du Groupe dans le contexte de crise sanitaire et économique

L'Administrateur Référent à la rencontre des actionnaires

Thèmes abordés lors de **5 rencontres avec des actionnaires**
représentant plus de 15 % du capital de Total

Gouvernance

Composition, compétences et fonctionnement du Conseil et des comités

- Fonctionnement entre l'Administrateur Référent et le PDG
- Diversité des profils et complémentarité des compétences
- Indépendance des administrateurs, des comités et de l'Administrateur Référent

Renouvellement du mandat du PDG

- Unicité de la fonction
- Intégration de critères climat et ESG dans la rémunération du PDG

Stratégie

Ambition Climat de la Société

- Implication, rôle et compétences du Conseil
- Objectifs de réduction des émissions de GES à horizon 2030
- Proposition de résolution pour vote consultatif

Transformation en TotalEnergies

- Evolution du mix énergétique
- Accélération dans les énergies renouvelables

Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée générale

Renouvellement de mandat



Patrick
Pouyanné



Anne-Marie
Idrac

Nouveau mandat



Jacques
Aschenbroich



Glenn
Hubbard



Patricia
Barbizet



Marie-Christine
Coisne-Roquette



Jérôme
Contamine



Lise
Croteau



Mark
Cutifani



Valérie
Della Puppa Tibi*



Romain
Garcia-Ivaldi**



Maria
van der Hoeven



Jean
Lemierre



Angel
Pobo**

14

administrateurs
6 femmes / 8 hommes

82%

d'indépendants

5

nationalités

*Administrateur représentant les salariés actionnaires

**Administrateurs représentant les salariés

Rémunération des administrateurs et du Président-directeur général



Marie-Christine Coisne-Roquette
Administrateur Référent

Rémunération 2020 et politique de rémunération 2021 des administrateurs

Résolution n°10

Rémunération 2020

Enveloppe annuelle maximale de rémunération
fixée en AG 2020

Voté : 1 750 000 €

Compte tenu de la situation économique
**les administrateurs ont renoncé à 25 %
de leur rémunération à compter
de l'Assemblée générale du 29 mai 2020**

Versé : 1 258 447 €

Résolution n°11

Politique de rémunération 2021

Enveloppe annuelle maximale
inchangée

1 750 000 €

Politique constante depuis 2017 comprenant :

- Une **rémunération fixe**
- Une **rémunération variable** basée sur des montants forfaitaires par réunion en fonction de la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses Comités

Les composantes de la rémunération 2020 du Président-directeur général

Résolution n°12, en application de la politique de rémunération votée à l'AG 2020

Fixe annuel

Voté : 1 400 000 €

Après décision du PDG de réduire volontairement sa rémunération de 25 % à compter du 01/05/20 :

Versé : 1 166 667 €

Variable annuel

**Voté : maximum 180 %
du fixe annuel**

140,91 % attribués après stricte application des critères

Attribué : 1 972 740 €

**Éléments long-terme :
actions de performance**

Voté : 72 000

Attribuées le 18 mars 2020

Attribué : 72 000

La rémunération globale 2020 du PDG est en baisse de 36,4 %

Orientation de rémunération pendant le prochain mandat du Président-directeur général (2021-2023)

Une étude comparative menée par un cabinet externe a conduit à une évolution de la politique de rémunération pour le prochain mandat du PDG

Fixe annuel

1 550 000 € (+10 %)
à compter du
1^{er} janvier 2022

Fixe inchangé depuis 2016

Variable annuel

Maximum inchangé
180 % du fixe

Éléments long-terme : actions de performance

100 000 /an en moyenne
durant prochain mandat

Réévaluation de la composante
long-terme selon pratiques
de marché suite à l'étude comparative

Politique de rémunération 2021 du Président-directeur général

Principes et critères proposés par la résolution n°13

Fixe annuel

1 400 000 €

Pas d'augmentation en 2021

compte tenu de la crise économique en 2020

Variable annuel

Maximum 180 % du fixe

140 % d'objectifs quantifiables
40 % de critères qualitatifs

Nouveaux critères pesant 25 % du fixe

- Pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité

Poids des critères ESG dans la part variable : 39 %

Éléments long-terme : Actions de performance

90 000

Nouveau critère pesant 15 % des conditions de performance

Evolution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre des clients du Groupe en Europe (Scope 3)

Poids des critères ESG : 30 %

Ce document peut contenir des informations prospectives sur le Groupe (notamment des objectifs et tendances), ainsi que des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TOTAL. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004.

Les informations et déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, tels que notamment la variation des taux de change, le prix des produits pétroliers, la capacité d'effectuer des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturbation inopportune des opérations, les considérations de réglementations environnementales et des conditions économiques et financières générales. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TOTAL ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Des informations supplémentaires concernant les facteurs, risques et incertitudes susceptibles d'avoir un effet sur les résultats financiers ou les activités du Groupe sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes. Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (Last In, First Out), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (First In, First Out) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction Générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours forward.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Avertissement aux investisseurs américains - La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes "réserves potentielles" ou "ressources". Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TOTAL, File N° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet total.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.